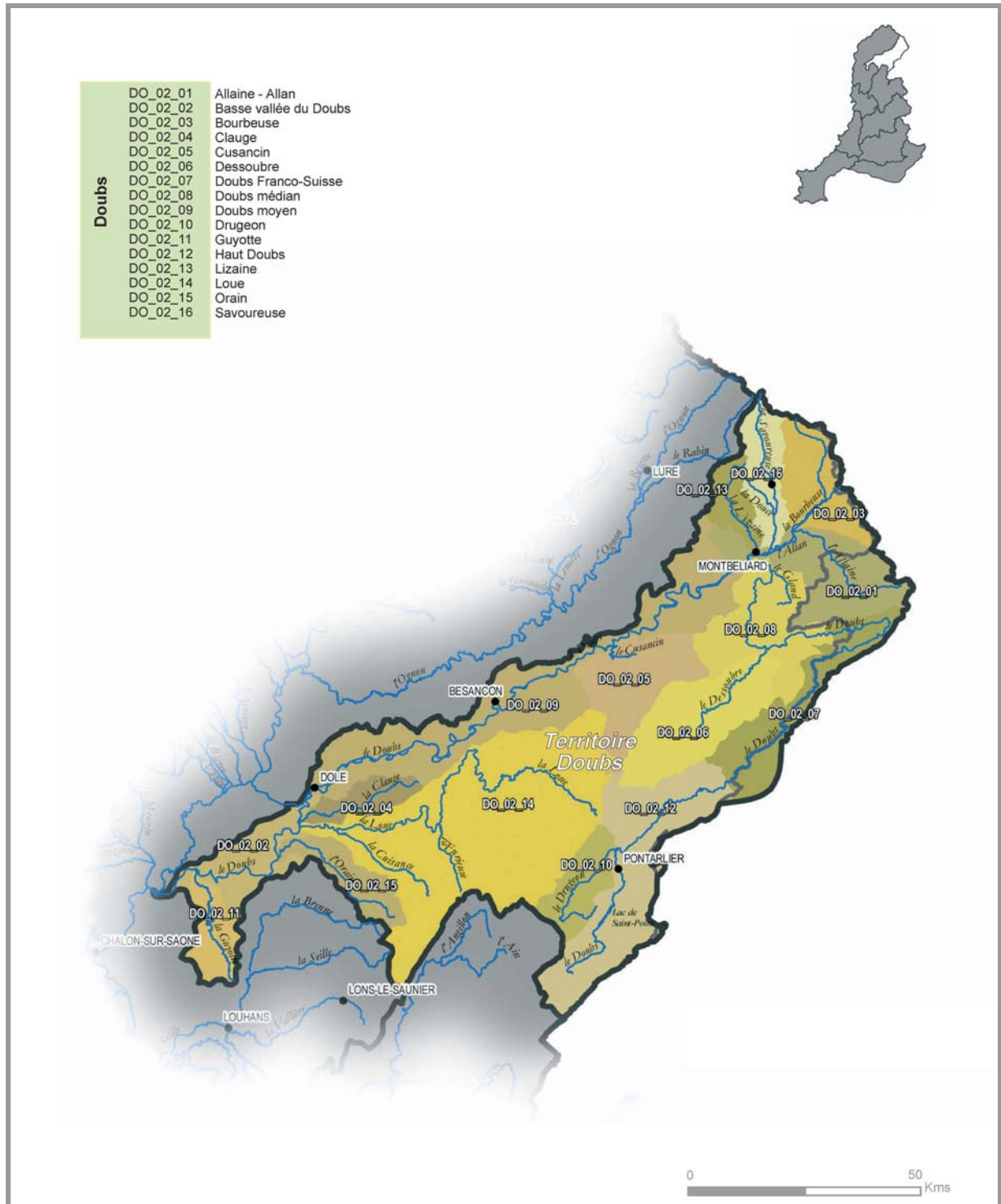


Bassin Rhône-Méditerranée

Commission territoriale Doubs

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015



Séminaire des commissions territoriales
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi-parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012.

Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre pour le territoire de la commission Doubs. Réalisé à l'aide des outils de suivis mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Ce n'est pas tant une précision des informations mais plutôt des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012.

Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Doubs est principalement ciblé sur :

- la restauration de la fonctionnalité des milieux à l'origine de dysfonctionnements écologiques et de contraintes pour les activités humaines (aggravations des inondations, déstabilisation d'ouvrages d'art, abaissement du niveau des nappes, perte de valeur paysagère et patrimoniale, etc...);
- la limitation des prélèvements de la ressource pour l'eau potable provoquant des déséquilibres quantitatifs pour les eaux souterraines dans le nord Franche-Comté et le Haut-Doubs ;
- la réduction des apports de polluants chimiques (substances dangereuses et pesticides) qui posent des problèmes vis-à-vis de certains usages (eau potable) et de la vie biologique dans les milieux aquatiques ;
- le comblement du déficit de gestion locale et concertée sur le Doubs moyen et inférieur, la Lizaine, la Savoureuse.

Enfin, véritables réservoirs de biodiversité, les zones humides représentent également un enjeu important dans les secteurs à l'amont des bassins versants comme ceux de la Clauge, du haut Doubs, du Drugeon et de la Loue.

Le territoire Doubs est en cours de structuration, il comporte 16 sous bassins et cumule des enjeux forts. Il connaît, suite à l'étude sur la gouvernance menée par l'Agence de l'eau, une forte mobilisation des acteurs locaux organisés en structures locales de gestion. Ceci contribue aujourd'hui à la mise en œuvre progressive du premier plan de gestion. **Cette mise en œuvre du programme de mesures connaît néanmoins des différences d'un bassin versant à l'autre** liées à la complexité des problèmes à traiter, aux moyens humains des structures de gestion et à la mobilisation des élus locaux (cf. annexes 3 et 4).

Un avancement principalement axé sur le Grenelle. D'un point de vue global, même si localement des initiatives sont recensées sur tous les bassins versants, la mise en œuvre des mesures est en retard. L'avancement varie selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015. Ainsi, on constate une forte mobilisation des services et des acteurs pour faire émerger les projets issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) alors que sur les autres thématiques, bien qu'identifiées comme nécessaires à l'atteinte des objectifs, les actions engagées ne sont pas à la hauteur des enjeux du territoire (cf annexe 5).

Un démarrage timide mais progressif en ce qui concerne la restauration de la continuité écologique. La mise en œuvre des actions pour la restauration de la continuité (programme du Grenelle) progresse trop lentement pour présenter un bilan à mi-parcours satisfaisant.

Pour les ouvrages identifiés en lot 1, les travaux de franchissabilité ont été réalisés sur 4 des 15 ouvrages : Barrage de Grosbois (25) – barrage auxiliaire du Chatelot (25) – barrage « Bonnefoy » à Buillon (39), seuil de Froidefontaine sur la Bourbeuse (90). Malgré cela, toutes les études préalables sont réalisées et les travaux sont programmés pour 2012. Quelques blocages liés au foncier, et à l'acceptabilité sociale sont en cours de résolution par la DDT du Doubs. Le « chantier lot 2 » (63 ouvrages) est moins avancé que le précédent, mais les préalables aux études (démarches administratives d'identification et contact des propriétaires) sont tous engagés. Au-delà des ouvrages lot 1 - lot 2, on constate une montée en puissance des travaux de restauration de la continuité (6 projets réalisés et 17 prêts à démarrer) et une prise de conscience progressive des questions liées à la continuité.

Les actions de restauration de la morphologie et du transport sédimentaire connaissent des difficultés à s'engager car elles ne bénéficient pas d'une mobilisation aussi soutenue. Elles sont encore peu nombreuses et insuffisantes. Leur mise en œuvre se heurte à des contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (acceptation des projets par les propriétaires, la population, les élus).

La gestion quantitative de la ressource en eau bénéficie d'une bonne dynamique qui doit mener à la mise en œuvre de protocoles de gestion concertée. Ceci se traduit par l'engagement des études de définition des volumes prélevables dans les deux bassins versants en déséquilibre quantitatif (Savoireuse et haut Doubs).

D'une manière générale, la maîtrise d'ouvrage locale a été privilégiée pour le portage des études des volumes prélevables, exception faite pour l'étude de la Savoireuse portée par l'Agence de l'eau. Lorsque cela a été possible, les études de délimitation des ressources majeures pour le futur ont été couplées à ces études pour réaliser des économies de moyens. A ce jour, aucune étude n'est terminée. Les premiers résultats sur les volumes prélevables sont attendus en avril 2012.

Dans le cadre de la restauration des 13 captages prioritaires, le portage par les collectivités concernées est long à se mettre en place. Cependant toutes les études de délimitation de l'aire d'alimentation de captages sont engagées, voire terminées. Les études des pressions sont en cours ou terminées presque partout. Deux plans d'actions sont validés et engagés : Source de la Beaumette à Issans et le captage d'Arcier (25). A Tavaux (39), le captage de Recepage a fait l'objet d'un arrêté de délimitation d'aire d'alimentation de captage.

Il conviendra d'être particulièrement attentif à l'avancement de la définition et de la mise en œuvre des plans d'actions compte tenu des échéances liées au Grenelle ainsi qu'au rapportage du premier plan de gestion. Basées sur le volontariat ces actions nécessitent souvent concertation, négociation et communication, qui s'avèrent d'autant plus longues et difficiles à mettre en œuvre que les enjeux sont forts. Dans ces cas, les petites collectivités cherchent souvent des solutions en intercommunalité (défaut de compétence). Bien que non nécessaires à l'ensemble des captages, la prise d'arrêtés de délimitation pour la mise en place de « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE) reste anecdotique. Le déficit de renseignement de l'outil national de suivi des captages explique le décalage entre les illustrations cartographiques et la réalité du terrain.

La lutte contre les pollutions par les pesticides se caractérise par de nombreuses initiatives locales à poursuivre pour être à la hauteur de l'enjeu sur le territoire.

Ainsi, les plans concernant l'amélioration des pratiques d'utilisation des pesticides en zones non agricoles, portés par les collectivités, se développent. Au niveau agricole, la conversion biologique, le changement des pratiques (vignoble d'Arbois, marais de Saône) contribuent à l'amélioration de la qualité des eaux dans certains secteurs.

Concernant les substances dangereuses, la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) suit son cours. Près de 90 % des établissements industriels concernés par la campagne font ou ont fait l'objet d'un suivi initial de leurs rejets de substances dangereuses.

La restauration de la biodiversité s'appuie essentiellement sur Natura 2000. Les actions consistent majoritairement à l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000, nombreux sur ce territoire (Loue, Dugeon, Haut Doubs, Dessoubre, Doubs médian, Cusancin, Bourbeuse, Savoireuse, Doubs moyen, Basse Vallée du Doubs).

Ainsi, même si la mise en œuvre du programme de mesures s'appuie sur des structures de gestion jeunes et émergentes, l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eau exige un développement plus rapide des actions sur le terrain. Une nécessité qui se heurte notamment à l'identification des maîtres d'ouvrage et au temps de concertation indispensables pour faire émerger des actions efficaces et pérennes.

Des pistes d'amélioration déjà identifiées :

- Conforter la mise en place d'une gestion concertée sur les bassins versants (SAGE de l'Allan et programme « Doubs et affluents ») pour asseoir la mise en œuvre du programme de mesures ;
- Trouver la bonne coordination entre le suivi du plan de développement rural hexagonal (PDRH) et le suivi du programme de mesures pour mieux appréhender les actions agricoles réalisées ou en cours, et la pérenniser ;
- Mettre en œuvre des schémas directeurs des eaux pluviales dans les secteurs identifiés par le programme de mesures ;
- Poursuivre la coordination et la planification des actions du programme de mesures avec l'ensemble des acteurs de l'eau au sein des MISE et organiser leur suivi en routine.

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures p. 4
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p. 5
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p. 6
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 10
- ANNEXE 5 :** Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale p. 13

ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons, qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures 2010-2015

■ Caractéristiques du territoire

- Superficie : 7 710 km²
- 16 sous bassins versants
- 124 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 1 masse d'eau cours d'eau fortement modifiée
- 4 masses d'eau plans d'eau naturelles
- 2 masses d'eau plans d'eau fortement modifiées
- 2 masses d'eau plans d'eau artificielles

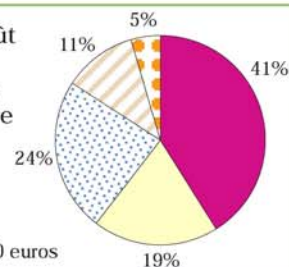
■ Spécificités du territoire

- Alternance de zones de plateaux et de faisceaux calcaires plissés.
- Zones karstiques développées.
- Présence de zones humides à l'amont des bassins versants.
- Voies de communication très présentes.

■ Activités principales du territoire

- Elevage, production laitière et fromagère.
- Grandes cultures céréalières dans les vallées.
- Activités industrielles (mécanique, agroalimentaire, bois...).

Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en œuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 265 400 000 euros

Objectifs des masses d'eau superficielle

Masse d'eau cours d'eau

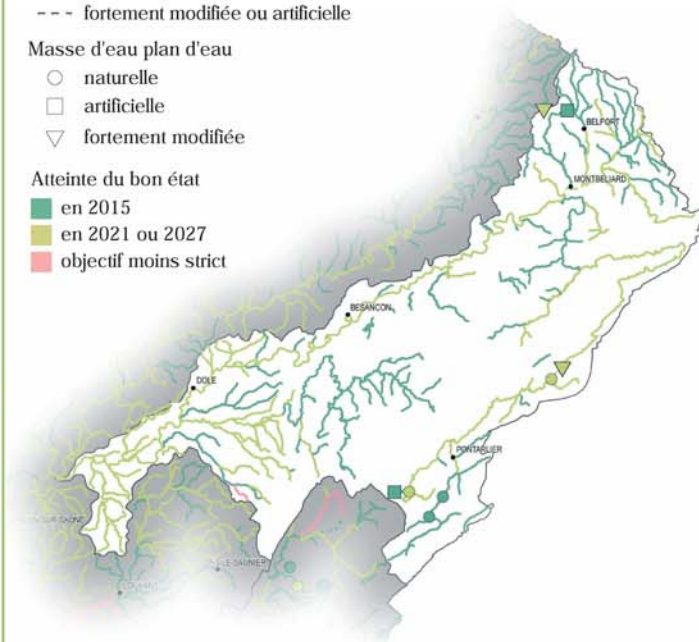
- naturelle
- - - fortement modifiée ou artificielle

Masse d'eau plan d'eau

- naturelle
- artificielle
- ▽ fortement modifiée

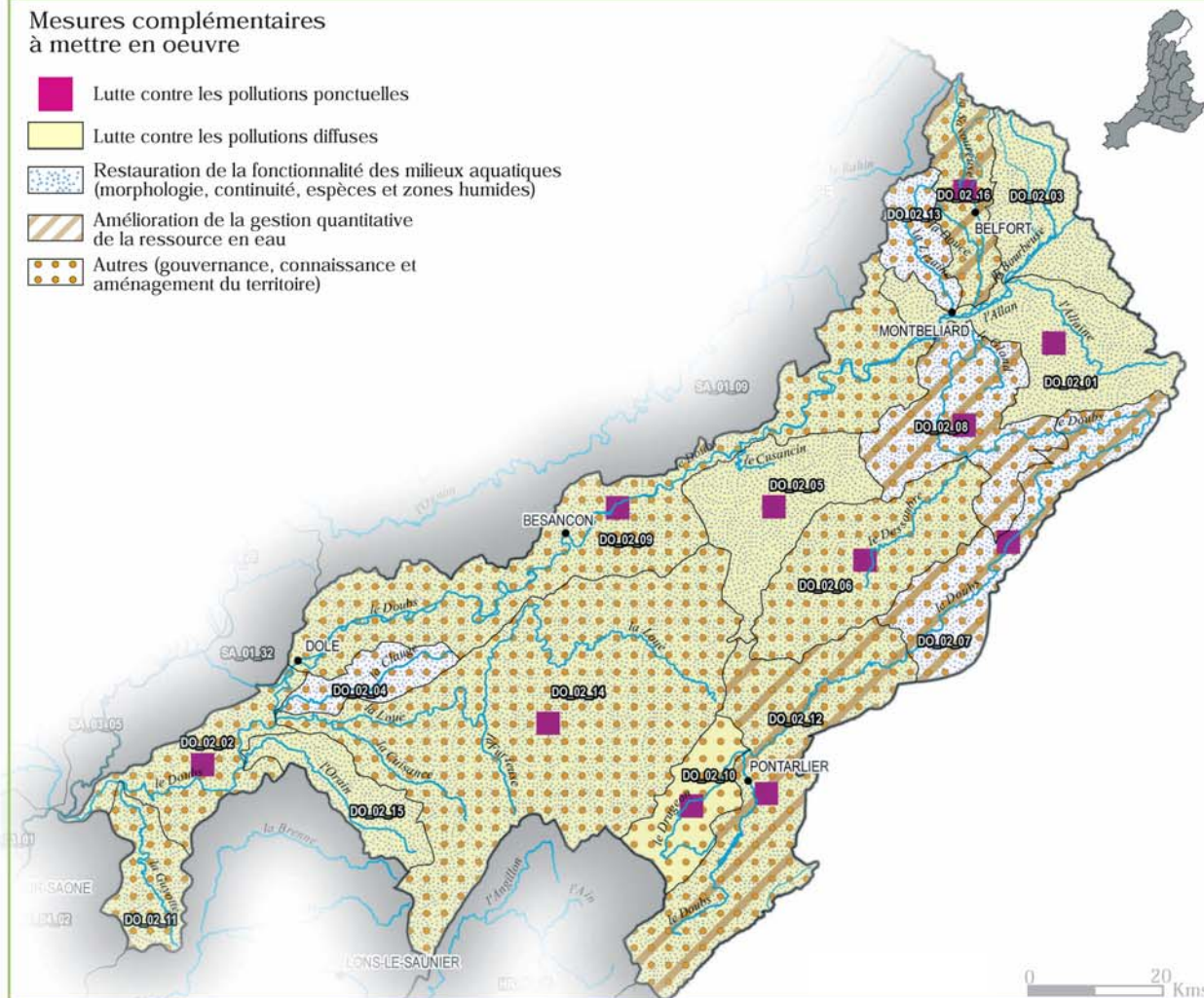
Atteinte du bon état

- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict



Mesures complémentaires à mettre en œuvre

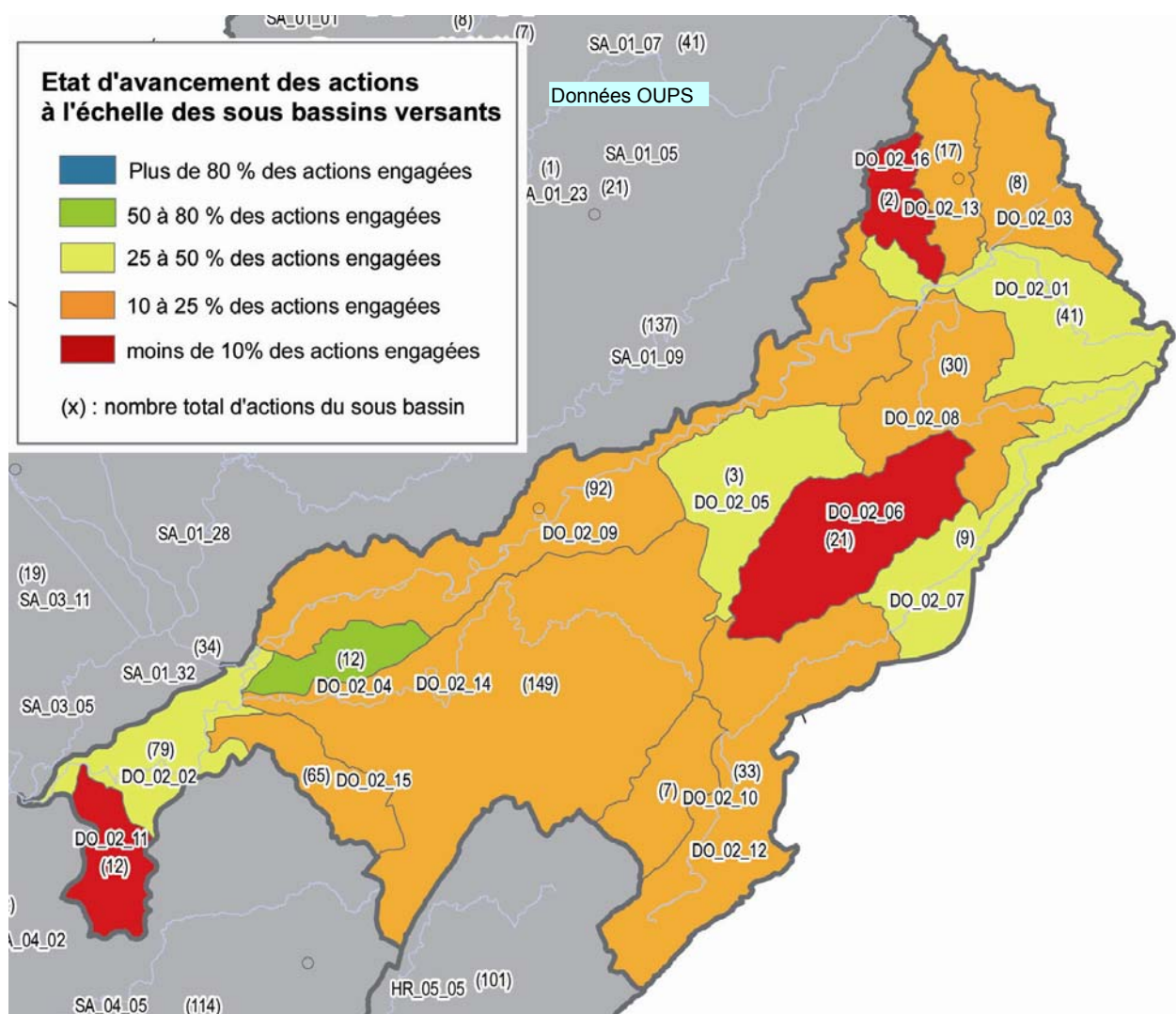
- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



ANNEXE 3 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles

1 - Avancement de la mise en œuvre du programme de mesures par bassin versant

La carte ci-après présente l'état d'avancement des actions pour chacun des sous bassins de la commission territoriale Doubs. Cette carte est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre.

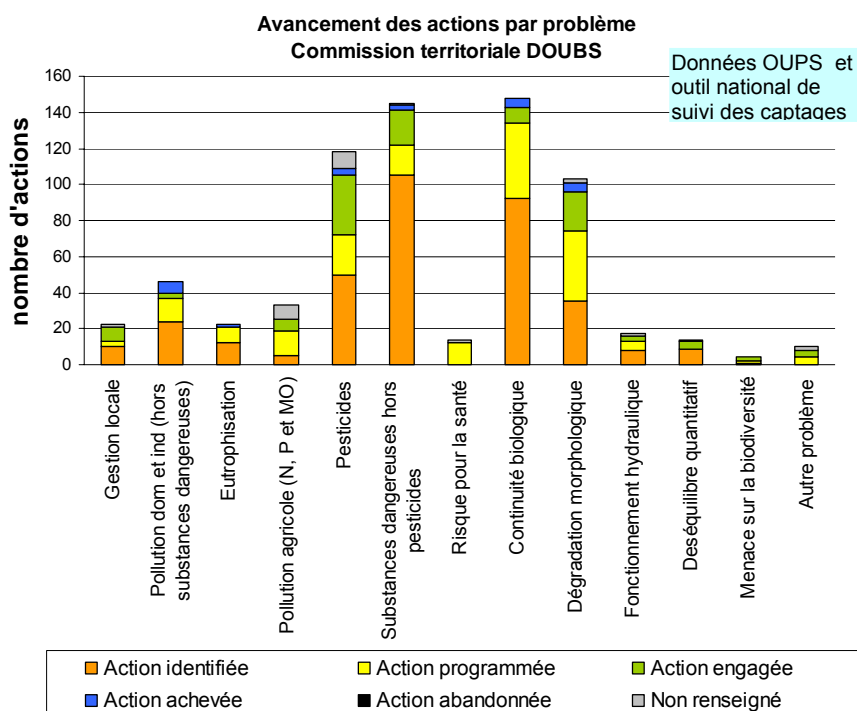


2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollutions agricoles

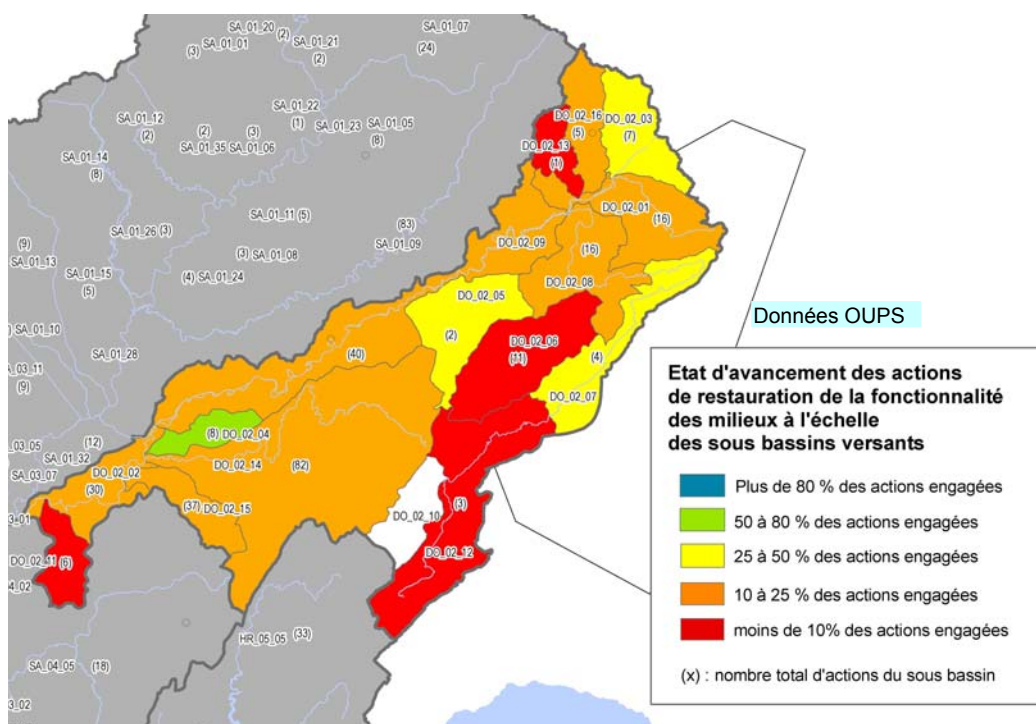


21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

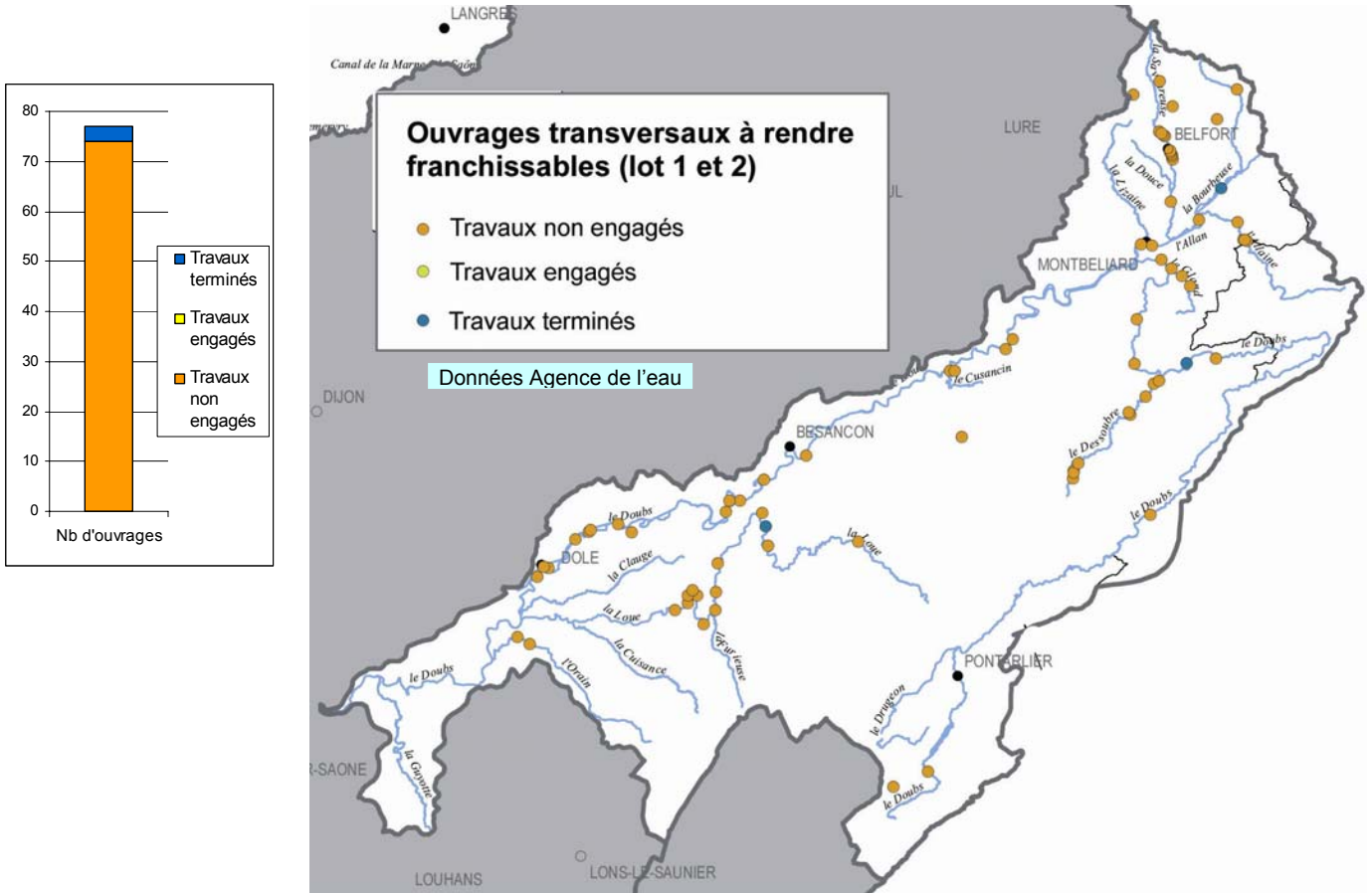
- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique ;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables

La carte ci-contre propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.



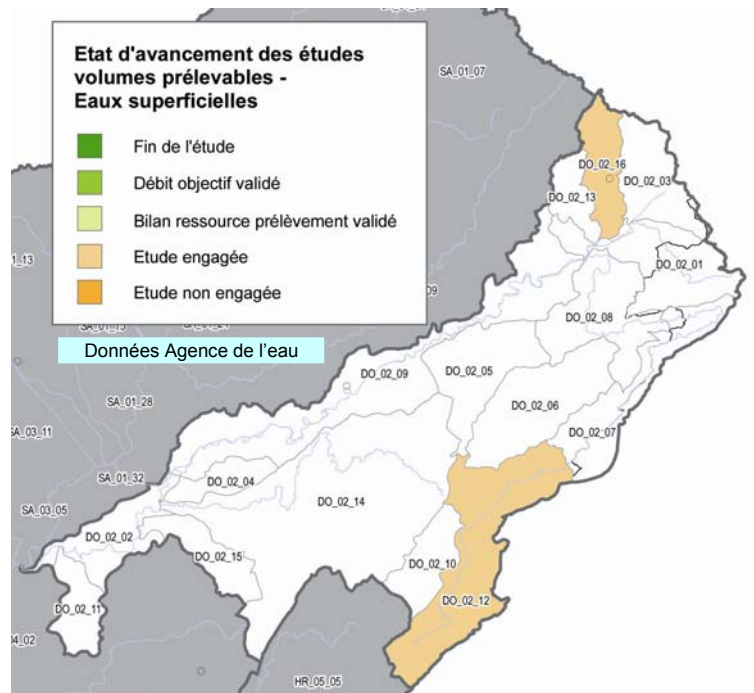
22 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectifs à atteindre dans chaque cours d'eau.

Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

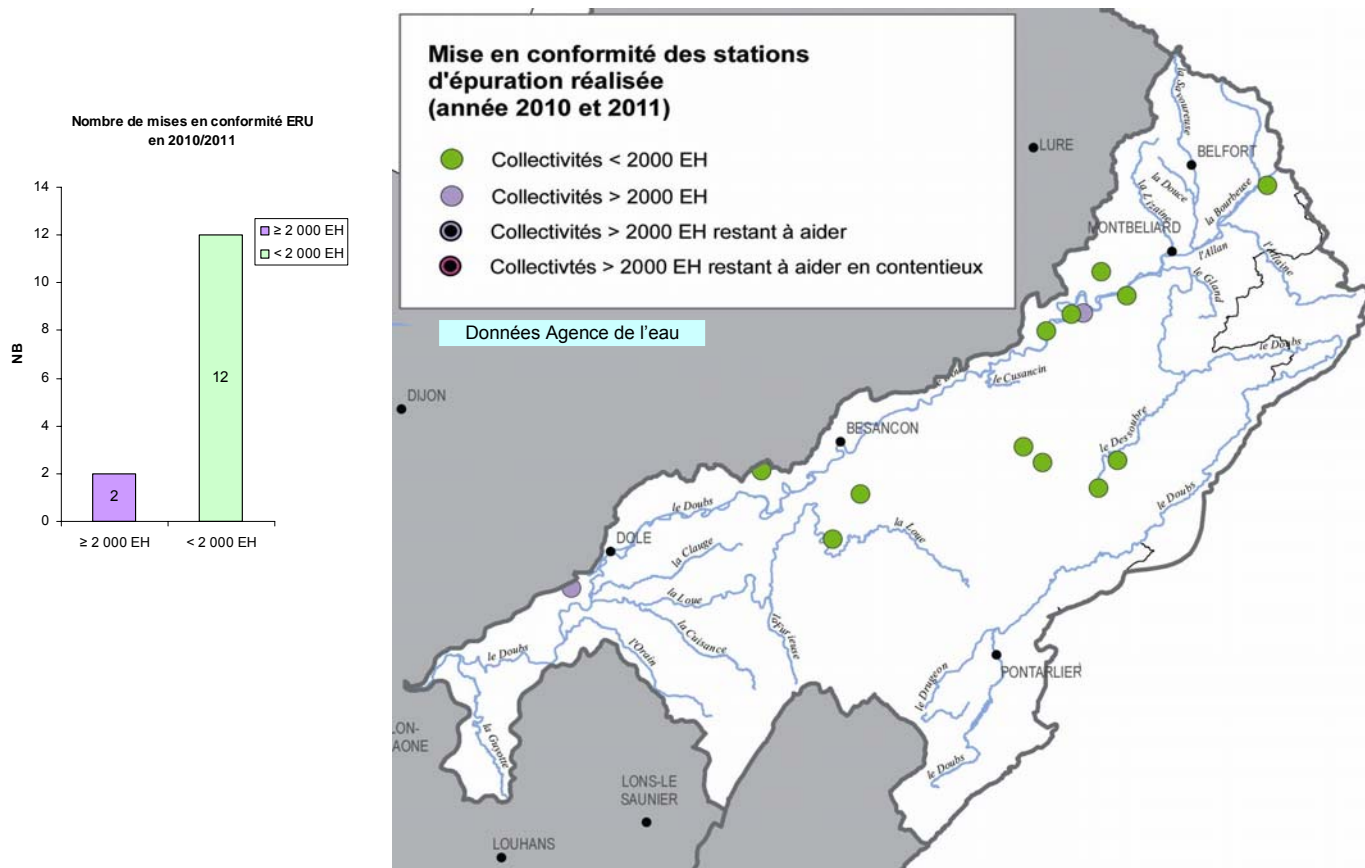
Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 2 bassins versants superficiels identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire, qui est qualifiée selon 5 étapes.

Avancement	Nbre d'études
Etude non engagée	0
Etude engagée	2
Bilan ressource validé	0
Débit objectif validé	0
Fin de l'étude	0



23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :

Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine.



ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines

1 - Les masses d'eau souterraine de la commission territoriale



- FRDG120 Calcaires jurassiques chaîne du Jura - BV Doubs et Loue
- FRDG212 Miocène de Bresse
- FRDG237 Calcaires profonds des avants-monts du Jura
- FRDG238 Calcaires jurassique sup. sous couverture Belfort
- FRDG306 Alluvions de la vallée du Doubs
- FRDG307 Alluvions du bassin de l'Allan (dont Savoureuse)
- FRDG320 Alluvions de la Saône entre les confluents de l'Ognon et du Doubs - plaine Saône-Doubs et Basse vall
- FRDG331 Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs
- FRDG332 Cailloutis pliocènes de la Forêt de Chaux
- FRDG348 Alluvions du Drugeon, nappe de l'Arlier
- FRDG415 Calcaires jurassiques BV de la Jougna et Orbe (district Rhin)

2 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

Masse d'eau	Gestion locale à instaurer ou développer	Dégradation morphologique	Déséquilibre quantitatif	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides	Autre problème
FRDG120						1		
FRDG212								1
FRDG237						1		
FRDG238						1		
FRDG306					3	2	1	
FRDG307						1	2	
FRDG320						1	2	
FRDG331						1		
FRDG332						1		
FRDG348	1				2	1	1	
FRDG415						1		

3 - Avancement par problème

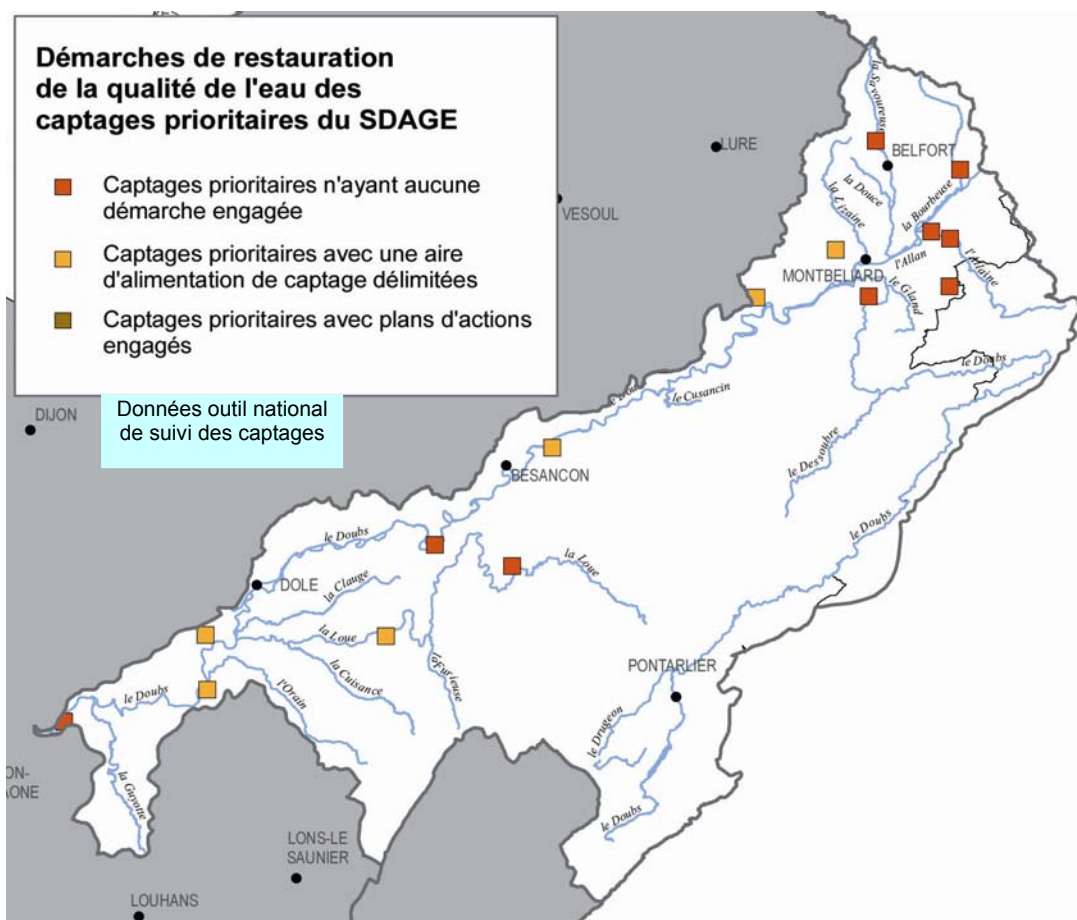
31 – Restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses

Une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines réside dans la restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), l'objectif étant d'obtenir une qualité d'eau brute suffisante pour limiter ou éviter les traitements avant la distribution de l'eau.

Le programme d'actions engagé sur les 214 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, issu des conclusions du Grenelle de l'environnement, comprend quatre étapes :

- la délimitation de l'aire d'alimentation (AAC) ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial multipressions (DTMP) ;
- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- la mise en œuvre du plan d'actions.

La carte ci-contre fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 13 captages prioritaires du territoire.



ETAPE	Avancement	Nbre de captages
Délimitation de l'aire d'alimentation du captage	Non démarrée	0
	En cours	6
	Terminée	5
	Non communiqué	2
Elaboration du plan d'action	Non démarré	0
	En cours	0
	Validé	0
	Non communiqué	13

ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une des actions qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.













Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.












Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

DOUBS

DO_02_01 Allaine - Allan

Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement	
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
	5E19 Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges	
Problème à traiter :	Pesticides	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	

DO_02_02 Basse vallée du Doubs

Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité		
	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	■
DO_02_03 Bourbeuse			
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5C02	Couvrir les sols en hiver	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique		
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
DO_02_04 Clauge			
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
Problème à traiter :	Autre problème		
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
DO_02_05 Cusancin			
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
DO_02_06 Dessoubre			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution agricole		

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	■
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
DO_02_07 Doubs Franco-Suisse			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant	■
Problème à traiter :	Autre problème		
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
DO_02_08 Doubs médian			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	■
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	5F28 Mettre en œuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement	■
DO_02_09 Doubs moyen		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement	■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux	■
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
DO_02_10 Drugeon		
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A23 Développer des techniques alternatives au traitement du bois	■
Problème à traiter :	Autre problème	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■












Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

DO_02_11 Guyotte	
Problème à traiter :	Gestion locale
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Pollution agricole
	5C02 Couvrir les sols en hiver ■
Problème à traiter :	Pesticides
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles ■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes ■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau ■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison ■
DO_02_12 Haut Doubs	
Problème à traiter :	Gestion locale
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Pollution agricole
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses ■
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux ■
	5A23 Développer des techniques alternatives au traitement du bois ■
	5A31 Mettre en place des conventions de raccordement ■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets ■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle ■
	5E19 Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires ■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides ■




















Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	
	5F28 Mettre en œuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement	
DO_02_13 Lizaine		
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	
Problème à traiter :	Autre problème	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
DO_02_14 Loue		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E17 Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C10 Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

DO_02_15 Orain		
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	
	6B02 Réaliser une étude piscicole (connaissance des espèces et des populations)	
DO_02_16 Savoureuse		
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise	
Problème à traiter :	Autre problème	
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 